

Plan Local d'Urbanisme
Hamel

Plan de zonage des prescriptions

Arrêté le :	27 juin 2022
Approuvé le :	03 avril 2023

SAS Urbicom, Aménagement & Urbanisme
Rue de la Chapelle
85 Espace Habitat
62120 HENNELAUMONT

Tortequesne

Estrées

Arleux

Palluel

Ecourt-Saint-Quentin

Légende

Prescriptions

- ◆◆◆◆◆ Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme : chemins piétonniers
- Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétalisé
- Éléments à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme : itinéraire de randonnée
- Fossés à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé à protéger en vertu de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Prairie à protéger en vertu de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Limites de zone :

- UA : Zone urbaine mixte, correspondant au tissu ancien du village
- UB : Zone urbaine mixte, correspondant aux extensions plus récentes
- UBa : Zone urbaine consacrée à l'activité équestre et à ses équipements
- TAU : Zone à urbaniser
- A : Zone à vocation agricole
- Aa : Zone agricole strictement protégée pour des raisons paysagères
- N : Zone naturelle et forestière de protection stricte du marais et des espaces naturels
- Nm : Zone naturelle correspondant aux secteurs d'habitations légères de loisirs
- Ns : Zone naturelle et forestière reprenant les sites de la carrière, du dolmen, de la source et les boisements attenants

La commune de Hamel est concernée par :

- Un risque d'inondation par remontée de nappe (débordements de nappe, inondations de cave)
- Un risque d'inondation par débordement de cours d'eau
- Une zone inondée constatée
- Un aléa de mouvement des argiles moyen à fort
- Un risque sismique (zone 2)
- Un risque lié aux engins de guerre
- La présence de zones humides et à dominante humide.

